



**Municipalité de
Leclercville**

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-211

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Leclercville, le 1^{er} juin 2026 :

RÈGLEMENT 2026-211 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Ce règlement vise l'ensemble des contrats accordés par la municipalité et ce, quel que soit leur mode d'attribution et leur coût.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 8013, Marie-Victorin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Leclercville, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, et mis sur le site internet le 2^e jour du mois de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 2 juin 2026.

Sylvie Lemay

Directrice générale et greffière-trésorière